**Vous pouvez également personnaliser votre réponse en ajoutant quelques arguments, pour cela nous vous proposons ci-dessous une liste des arguments qui peuvent être utilisés :**

« Les dégâts de ces espèces ne sont ni indemnisés, ni assurables, ni facilement évitables. Il ne reste donc qu’à les contenir par la régulation des effectifs des espèces en cause. »

« Les espèces gibiers, quand elles sont naturelles et sauvages, ont droit à la même considération publique que n’importe quelle autre espèce. Le contraire serait faire des gibiers naturels des espèces de « seconde zone » ».

« Ces espèces, notamment renard et mustélidés, sont essentiellement nocturnes et la chasse est interdite la nuit. »

« L’Etat lui-même a recours à la régulation/destruction de certaines espèces protégées (Loup, Cormoran…) de même que les associations de protection de la nature. »

« Pour la protection du gibier, la régulation doit se faire surtout en période de reproduction du gibier au printemps et la chasse est fermée à cette époque. »

« Les prédateurs et déprédateurs commettent des nuisances toute l’année, il faut donc intervenir à tout moment. »

« Les chasseurs sont les seuls à verser au débat des données locales, adaptées aux contextes locaux, les Associations de protection de la nature se contentent seulement de les contester. »

« L’équilibre prédateurs-proies nécessite l’existence de superprédateurs, or ceux-ci ont disparu dans nos écosystèmes et l’homme doit jouer ce rôle. »

« Ce n’est pas parce qu’une espèce est classée « ESOD » qu’elle sera effectivement régulée, partout et en tout temps. L’inscription sur les listes des « ESOD » n’est pas une obligation de faire, une obligation de réguler. C’est une simple autorisation administrative encadrée, au cas où…., là où régnait autrefois la liberté totale du particulier. »

« La règlementation est extrêmement précise, détaillée, voire même « pointilleuse ». »

« Les moyens utilisés sont tout simplement ceux qui marchent, qui solutionnent les problèmes. Ils sont aussi extrêmement réglementés. »

« Le piégeage s’est modernisé, le piège à mâchoires est interdit ; les pièges autorisés doivent être homologués par l’Administration selon des critères de sélectivité, de sécurité publique. »

« Les synthèses internationales de toutes les études scientifiques expérimentales montrent qu’une régulation des prédateurs augmente la reproduction des proies de ce dernier *»*

*« Les synthèses internationales de toutes les études scientifiques expérimentales montrent qu’une régulation des prédateurs augmente la reproduction des proies (sauvages) dans près de 80% des cas en moyenne. Sources : Côté et Sutherland, 1997 ; Smith et al. 2010 ; Fletcher et al. 2010 »*

« Ces espèces sont très communes en France, présentes quasiment partout, et abondantes. Ça n’est pas parce qu’on ne les voit pas qu’il n’y en a pas. »

« Il a été scientifiquement montré que plus il y a de renards, plus il y a de cas humains d’échinococcose alvéolaire, maladie mortelle. Il faut donc contenir l’augmentation des populations de renards. »

« L’Echinococcose augmente dans les milieux urbains. »

« Le vrai problème du campagnol n’est pas une question de prédateur, mais une question de paysage agricole et d’agronomie »

« Le renard ne peut pas arrêter le développement d’une pullulation de campagnol dans ce type de paysage agricole. C’est l’effet de débordement : les prédateurs sont débordés par la masse sans cesse multipliée des campagnols, ils ne peuvent en manger plus que leur ration journalière »

« Les corneilles noires et les freux réalisent de gros dégâts à la période des semis.

Ces espèces n’ont pas de prédateur et leurs populations augmentent.

L’utilisation d’effaroucheur dans les semis déplacent le problème mais ne le résout pas. »

« Les corneilles noires qui sont omnivores sont également des prédateurs de la petite faune en période de nidification mais aussi sur les oisillons (passereaux), poussins (galliformes notamment) et certains jeunes mammifères (lapereaux, levrauts …). «

« Le biotope offre peu d’espace aux espèces et les concentrent sur des zones de plus en plus petites ce qui surpondère l’effet de la prédation des renards et mustélidés dans les quelques haies qui subsistent ou bandes enherbées »

« Les populations de petites faunes ont considérablement baissé et ne peuvent plus accepter une hausse des effectifs de leurs prédateurs (au risque de totalement disparaître) d’autant que certains sont protégés (buse variable, chats …). »